

**PLAN DE REDRESSEMENT
AVEC APUREMENT DE PASSIF**

SAS AXESS AUTOMATISME

SASU au capital de 8 000 €

R.C.S. BORDEAUX 429 412 067

Siège Social situé 23 Chemins d'ARCINS,
33 360 LATRESNE

Ayant pour présidente la société PRATICA, dont le représentant personne physique est Monsieur Vincent DECLERCK

Jugement d'ouverture du redressement judiciaire du 29 janvier 2025

Mandataire judiciaire : **SELARL EKIP**

Avocat : **Maître Yves MOUNIER** du Barreau de Bordeaux
6 bis rue Croix de Seguey (33000) BORDEAUX
Tel. 05.56.52.74.60 – cabinet@mounieravocats.com

I – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Société AXESS AUTOMATISME a été constituée en 2000 et exerce une activité d'étude, commercialisation, maintenance et installation de systèmes de fermetures automatisés.

Cette société a fait l'objet d'une acquisition par la société PRATICA en octobre 2021.

II – RAPPEL DE L'ORIGINE DES DIFFICULTES DE L'ENTREPRISE

Malheureusement, un certain nombre de salariés ont été simultanément absents pour cause de maladie et la conjoncture de l'exercice 2024 a entraîné des retards de chantier qui ont dû être reportés.

Très concrètement, ce sont trois arrêts maladie et deux accidents de travail simultanés qui ont impacté la société depuis l'été 2024, dont deux cadres, paralysant l'encadrement et la production de la société.

II – PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT DEL'ENTREPRISE

A) Exposé des mesures de restructuration déjà mises en œuvre propres à au redressement de l'entreprise

Dans le cadre de la période d'observation ouverte par le Tribunal, la société a pu se restructurer sur deux aspects.

Tout d'abord, la société AXESS AUTOMATISME faisait auparavant appel à un conseil spécialisé en accompagnement de dirigeant.

Le coût de cet accompagnement était conséquent, puisqu'il représentait 5 000 € par mois pour la société AXESS AUTOMATISME.

La société a donc mis fin à la collaboration depuis le mois d'octobre 2025.

Ce sont ainsi 50 000 euros de coût pour l'exercice 2025 qui ne seront pas répercutés sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, la société a pu se concentrer sur sa stratégie de recrutement, notamment au poste d'électrotechniciens pour assurer le bon suivi de ses chantiers.

Cette politique de recrutement devra toutefois se poursuivre sur les prochains mois pour permettre de répondre à la demande importante du secteur.

B) Résultats comptables connus

Sur son exercice 2021 arrêté au 30 septembre 2021, la société enregistrait un chiffre d'affaires de 1 431 666 € HT pour un résultat positif de 69 499 €.

Sur son exercice 2022 arrêté au 30 septembre 2022, la société enregistrait un chiffre d'affaires de 1 471 777 € HT pour un résultat positif de 56 189 €.

Sur son exercice 2023 arrêté au 30 septembre 2023, la société enregistrait un chiffre d'affaires de 1 444 505 euros pour un résultat positif de 35 706 €.

Sur la première période d'observation, du 29 janvier 2025 au 30 septembre 2025, la société génère un chiffre d'affaires de 774 620 € HT pour un résultat d'exploitation de – 64 252 €, étant observé que sont compris dans les charges les coûts relatifs au conseil spécialisé en accompagnement de dirigeant pour un montant de 45 000 €, charge qui n'a pas vocation à se répercuter sur les exercices futurs et qui, une fois retraitée, fait en réalité ressortir un résultat d'exploitation négatif pour environ 19 000 euros.

Aucune nouvelle dette n'a été générée pendant la période d'observation.

C) Résultats comptables prévisionnels

L'expert-comptable de la société, le cabinet DB3C, a préparé un prévisionnel d'exploitation laissant apparaître des perspectives d'apurement du passif sur les prochains exercices tout en respectant les règles de prudence en la matière.

Ainsi sur les exercices suivants les résultats escomptés sont les suivants :

| | Chiffre d'affaires | Résultat |
|---------------|--------------------|-----------|
| Exercice 2026 | 1 251 282 € | 95 780 € |
| Exercice 2027 | 1 276 308 € | 98 437 € |
| Exercice 2028 | 1 301 834 € | 101 148 € |

Les pactes augmenteront au fur et à mesure que se consolideront les résultats de l'entreprise, conformément au prévisionnel établi.

En effet, la société AXESS AUTOMATISME a établi un compte de résultat prévisionnel sur les trois prochaines années démontrant ainsi les capacités bénéficiaires de l'entreprise.

III – MODALITES D'APUREMENT DU PASSIF

1. Etat du passif :

A ce jour, le montant du passif déclaré entre les mains du mandataire judiciaire, se décompose comme suit :

Total déclaré : 394 397,58 euros

Total définitif : 298 262,09 euros

Dont échu : 207 430,54 euros

Dont à échoir : 90 831,55 euros

Passif contesté : 96 135,49 euros

2. Sur les modalités d'apurement du passif :

Les créances inférieures ou égales à 500 € et la créance superpriviligée s'il y a lieu, seront remboursées immédiatement en intégralité dans le cadre de l'adoption du plan.

L'entreprise propose le remboursement de son passif échu de la manière suivante :

100 % du passif vérifié et admis en totalité, sans intérêts, en 10 pactes, le premier pacte devant être payé à la date anniversaire d'adoption du plan :

| | |
|--------------|-------------|
| Annuité 1 | 1% |
| Annuité 2 | 3% |
| Annuité 3 | 5% |
| Annuité 4 | 11% |
| Annuité 5 | 13% |
| Annuité 6 | 13% |
| Annuité 7 | 13% |
| Annuité 8 | 13% |
| Annuité 9 | 14% |
| Annuité 10 | 14% |
| Total | 100% |

Les créances à échoir relatives aux contrats de prêt seront remboursées selon le même échéancier que les autres créanciers, qui se substituera alors à l'échéancier contractuel.

Fait à BORDEAUX

Le

11/12/2025

